

Pour les seniors

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale mettent en place plusieurs dispositifs afin de favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des seniors.



Si vous êtes né(e) en 1956...

vous pouvez vous y inscrire au CCAS afin de bénéficier du voyage des aînés qui a lieu chaque année en juin. Vous recevrez également de la part de la municipalité votre colis de fin d'année.



Des activités et sorties nombreuses et variées

A travers des activités culturelles et sportives, la municipalité souhaite vous offrir des temps conviviaux où vous pouvez vous retrouver afin de favoriser votre bien-être et cultiver ainsi « le bien vieillir ensemble »..



Portage de repas à domicile

Destiné aux personnes de plus de 65 ans ainsi qu'aux personnes de moins de 65 ans titulaires de la carte d'invalidité, ce service est conditionné à une réservation auprès du pôle Solidarité Séniors et Personnes Handicapées du CCAS et à une participation financière de :

- 6€55 pour les personnes de plus de 65 ans.
- et 7€55 pour les personnes de moins de 65 ans titulaires de la carte d'invalidité.
- un potage vous est proposé en supplément pour 0,50€.

Les repas sont livrés tous les matins, du lundi au vendredi dans des conditions de transport optimales du fait de l'utilisation d'un véhicule réfrigéré. L'équilibre alimentaire des repas répond aux différentes réglementations en vigueur (exigences nutritionnelles et énergétiques en rapport avec l'âge du convive) mais également à certaines pathologies des bénéficiaires (repas diabétiques, repas sans sel et repas sans viande). Les repas se veulent également festifs. Des repas à thèmes sont proposés, notamment pour la Semaine du Goût ou les fêtes de fin d'année.



Transport seniors

Ce service offre la possibilité de se rendre dans les **différents commerces et magasins** de la ville (Aldi, Netto...), mais aussi à Intermarché Ostricourt, Match Oignies ainsi qu'au cimetière le mercredi après-midi et sur le marché hebdomadaire le jeudi matin.

Ce service est facturé **2€ par trajet aller-retour en intra muros et 3 € pour le trajet aller-retour vers les deux supermarchés situés hors de la commune.**

La réservation qui se fait, par la vente de carnets de 10 tickets, doit être effectuée le lundi après-midi ou le mardi auprès du pôle solidarité Seniors et Personnes Handicapées.



Allocation Personnalisée d'Autonomie

Vous pouvez, sous conditions d'âge et de perte d'autonomie, bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Cette allocation peut servir à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile ("Apa à domicile"), ou à payer une partie du tarif dépendance de l'établissement médico-social (notamment un Ehpad) dans lequel vous êtes hébergé ("Apa en établissement").

Retrouvez les conditions, les montants et les détails de la procédure sur le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr)



Opération Oasis

De nos jours, l'isolement est un fléau qu'il est nécessaire de combattre. Éloignement de la famille, deuil, santé déclinante, manque de contacts sont des situations qui tendent à amener la personne retraitée à s'isoler, avec des conséquences parfois dramatiques.

Le meilleur moyen de prévenir ces risques est de maintenir du lien social avec des personnes de l'extérieur et de mettre en œuvre un accompagnement adapté. Ainsi, **des bénévoles du dispositif OASIS (Opération Action Sociale contre l'Isolement des Seniors) se tiennent à disposition des aînés pour partager des moments de convivialité** : jeux, lecture, atelier créatif, accompagnement lors d'une sortie.... Vous êtes intéressés par cette démarche ou connaissez quelqu'un qui aurait besoin de cette aide ?

Contactez dès à présent le CCAS.



Liste de veille plan canicule et grand froid

Le CCAS tient à jour un listing des personnes fragiles sur la commune. **En cas de canicule ou grand froid**, les agents prennent régulièrement de vos nouvelles et n'hésitent pas à vous rendre visite à votre domicile afin de s'assurer que tout va bien.

Si vous avez un proche vulnérable, vous pouvez également l'inscrire sur cette liste.

Complémentaire santé et aides pour seniors

[Le programme CSS](#) est une aide publique qui fournit des soins de santé gratuits ou à faible coût aux personnes ayant des difficultés financières et permet de couvrir les services dentaires, l'infirmier, le médecin, le dentiste, le kiné, l'hôpital et les médicaments sur ordonnance. Il aide également à payer les appareils auditifs, les lunettes et les prothèses.

Pour bénéficier de ces dispositifs, rendez-vous à la Maison des Droits et des Solidarités - 2 rue Jean-Baptiste Delobel

Renseignements au 03 21 18 64 01 - seniors@libercourt.fr